

MULTI UNITS FRANCE

SICAV de droit français constituée en France 91/93, boulevard Pasteur – 75015 Paris, FRANCE
(la « SICAV »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

REMBOURSEMENT ANTICIPE DU COMPARTIMENT AMUNDI SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF ENTRAINANT SA DISSOLUTION ET LE REMBOURSEMENT DES ACTIONS DETENUES

(CODE ISIN : FR0010869438)

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus.

Le Représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zurich, souhaite informer les investisseurs en Suisse du suivant:

Vous êtes actionnaires du compartiment Amundi SMI Daily (-2x) Inverse UCITS ETF (le « Compartiment »), géré par la société de gestion Amundi Asset Management (« Amundi »).

Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?

Amundi a décidé de procéder à la liquidation par anticipation de ce Compartiment afin de tenir compte de l'évolution de la demande de ses clients, le Fonds n'ayant pas suscité un vif intérêt commercial.

Quand votre Compartiment sera-t-il liquidé ?

Amundi procédera à la liquidation de ce Compartiment le 10 février 2025 et au rachat automatique de vos actions (sans commission de rachat sur le marché primaire), sur la base de la valeur liquidative du 10 février 2025 qui sera calculée le 11 février 2025.

Jusqu'au 31 janvier 2025 (avant 17h00, heure de Paris), les intervenants du marché primaire auront la possibilité de revendre leurs actions sur le marché primaire.

Jusqu'au 23 janvier 2025 (à la clôture) les investisseurs auront la possibilité de vendre leurs actions sur le marché secondaire.

Les investisseurs intervenant sur le marché secondaire (marché boursier) peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transactions sur leurs opérations. Ces investisseurs vont également traiter à un prix qui reflète l'existence d'un « *spread bid-ask*¹ ». La société de gestion invite les investisseurs à se renseigner auprès de leur courtier habituel afin d'obtenir de plus

¹ « *spread bid ask* » désigne la différence entre les cours acheteurs et vendeurs des actions

amples informations relatives aux frais de courtage qui peuvent leur être appliqués ainsi qu'aux « *spreads bid-ask* » qu'ils sont susceptibles de supporter.

Sans action de votre part, le montant de vos avoirs sera crédité sur votre compte espèces. Nous vous rappelons que ce rachat sera soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins-values de cessions des valeurs mobilières.

L'ensemble des coûts et frais occasionnés par cette liquidation seront supportés par la société de gestion.

Conformément aux dispositions du prospectus du Fonds (Section « INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL »), les sommes pouvant être distribuées dans le cadre de la liquidation seront soumises au même régime fiscal décrit au prospectus.

Le retrait de la cote de ce Compartiment de toutes bourses où celui-ci est coté sera effectif le 23 janvier 2025 (à la clôture). Les souscriptions et rachats d'actions sur le marché primaire seront suspendus à compter du 31 janvier 2025 après 17h00, heure de Paris.

Afin de vous guider dans vos choix pour réinvestir, si vous le souhaitez, tout ou partie des liquidités dégagées à la suite de cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur, à votre situation et à vos objectifs.

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts, les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse

Zurich, le 23 décembre 2024

Représentant et agent chargé du service du paiement

Société Générale, Paris, succursale de Zurich

Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich